Plénée - Jugon
C'est une passion

Plén'infos

• Juin 2023 > N°12 •

Edito Mme Le Maire

Un passeport pour un bel été

A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite un « bel été ».
Les enfants ne vont plus tarder à quitter l'école, le collège et le lycée et une autre vie va s'installer dans vos maisons… Pour d'autres, leur maison de grands-parents va s'ouvrir pour accueillir « les Petits » pendant quelques semaines.
Pour les plus âgés d'entre nous, nous allons revoir ceux que nous aimons pendant quelques jours avec beaucoup d'enthousiasme.
Les fêtes vont s'échelonner tout au long de cet été, depuis les fêtes d'écoles jusqu'au dernier concert début septembre. Soyez attentifs au calendrier joint dans ce journal et soyons très nombreux à y participer, pour le plaisir de se retrouver et, par notre présence, remercier tous ces bénévoles sans lesquels rien n'est possible… beaucoup de temps passé les jours de fête mais aussi beaucoup de temps, très longtemps en amont, pour prévoir et organiser…
Bravo à toutes et tous ces bénévoles.
Nous avançons pas à pas sur nos projets annoncés : le PLU, le lotissement (retardé par l'entreprise choisie…) et le complexe sportif.
Nous allons finaliser ce dernier sans tarder et passer à l'appel d'offres pour déterminer le coût de ce projet phare de notre mandature… Je comprends l'impatience de certains mais une telle réalisation demande un travail technique d'ajustement et engagement sur un long terme sans oublier les surcoûts annoncés.
Fin septembre, nous allons inaugurer l'espace « pumptrack », mais auparavant, vous pouvez découvrir le mobilier qui a été placé au pourtour de cet espace : tables et bancs fabriqués par des Agents du centre technique. Qu'ils soient félicités pour ce travail de qualité, de précision et d'esthétique pour l'agrément de tous ceux qui y passeront quelques instants. Sur la terrasse du « Clos Talva » a pris place une structure alliant sièges et jardinières, également réalisée par ces mêmes agents : Ludovic et Pascal.
Quelques jeux d'enfants vont être installés devant cette terrasse ce qui permettra un échange intergénérationnel si positif à mes yeux.

« Bel été à Vous »
« Belles Rencontres »
« Plein de rires, de musique et de rythme »

« Il y a des jours qui ne sont pas comme les autres ;
Les jours de Fête
Et c'est un peu pour ces jours-là qu'on vit, qu'on attend, qu'on espère… »
J.M.G Le Clézio

Très amicalement

Suzanne Bourdé, Maire

[Retour sur le conseil municipal du 11 Mai]

Nombre de conseillers en exercice : 19 / **Présents :** 15/
Absents excusés : Marie-Noëlle GOINGUENET ; Colette CORNILLET ; Michel ROUVRAIS ; Véronique BOUVET
Pouvoirs : Marie-Noëlle GOINGUENET à Suzanne BOURDE ; Colette CORNILLET à André GENIEUX ; Michel ROUVRAIS à Stéphane MACE ; Véronique BOUVET à Roland LUCAS
Votants : 19
Secrétaire de séance : Delphine PRIE
Date de convocation : 5 mai 2023

• *Adoption du procès-verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

• *Finances*

Subventions annuelles aux associations

Mr Lucas Roland ne prend pas part au vote étant personnellement intéressé.
L'assemblée décide d'octroyer, au titre de l'année 2023, une subvention aux associations ayant renouvelé leur demande. Le montant total des subventions versé s'élève à 4 424 €.

Associations communales : subvention 2023

Calcul des subventions : Prime de base 250 €/association + 25% des charges fixes (salaires arbitrage affiliation) + 5 €/licenciés
Montant par association: Foot : 2257€ ; Basket : 2217 € ; Tennis : 514 € ; Gym : 1120 € ; Karaté : 477 € ; Judo : 1758€ ; Théâtre : 1552 €
À l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le versement des subventions précitées au profit des associations communales.

Acquisition d'un tracto-Pelle

Avec 14 voix pour et 5 contre, le conseil approuve à titre conservatoire, a consistance des principaux éléments constitutifs de la consultation à organiser en seconde procédure dans la tranche normée de 40-90 K€ au titre de l'acquisition d'un tractopelle reconditionné.

Résidences communales : révision des loyers au 1er juillet 2023

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'appliquer une augmentation de 3.5%, pour l'ensemble des locations communales et d'appliquer, pour la résidence des Lilas, un étalement mensuel des dépenses gaz (0.50€ par rapport à la surface corrigée) et eau (forfait mensuel en fonction du nombre de personnes 30 m^3/personne). À noter que ces dispositions seront appliquées à compter du 1er juillet 2023.

Bail commercial : Révision du loyer 13 rue du Général de Gaulle

À l'unanimité, l'assemblée délibérante, a décidé d'appliquer une augmentation de 8.5% sur le loyer à partir du 1er juillet 2023.

• *Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance*

Transport scolaire : année scolaire 2022/2023

Depuis le 1er septembre 2020, la compétence « transport scolaire » relève la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer.
Etant personnellement intéressés, Delphine Prié, Baptiste Chauvel, David L'Homme et Jérôme Gauthier ne prennent pas part au vote.
Par 15 voix pour, l'assemblée délibérante décide de reconduire la politique d'aide (prise en charge à hauteur de 33% du prix de la vignette de car), pour les élèves Plénéens utilisant les transports scolaires. À noter que ce montant sera versé à chaque famille concernée qui en fait la demande.

Enfants extérieurs : charge de fonctionnement

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'une augmentation de 2% des frais de scolarisation des enfants extérieurs pour l'année scolaire 2022/2023 soit 696.63 € par enfant.

École maternelle « Les Tilleuls » : participation sortie scolaire au Château de la Hunaudaye

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 42,27 € pour la participation aux frais de transport.

Voyage pédagogique

À l'unanimité, le conseil valide les deux subventions de 150 € chacune au titre d'un voyage pédagogique en Irlande pour une lycéenne Plénéenne et un voyage à Samoëns pour lycéen Plénéen.

Mise à disposition des locaux de l'école maternelle : ALSH 2022/2023

À l'unanimité l'assemblée délibérante approuve le montant des charges annuelles imputables à l'activité de l'ALSH assurée par les services de l'agglomération Lamballe Terre & Mer. (2020 : 298,71 € ; 2021 : 433,36 € ; 2022 : 387,11 €).

• *Voirie, Réseaux et C.T.C.*

Programme voirie 2023 : Validation du programme

À l'unanimité, l'assemblée délibérante a retenu la proposition de la société Colas France pour un montant de 94 825,00 € HT pour la tranche ferme et optionnelle.

Extension de réseau basse tension

À l'unanimité, le conseil approuve l'extension du réseau basse tension pour les deux parcelles suivantes (coût estimatif pour la commune) :
ZP 461 (52 rue du Général de Gaulle) pour 3 416 € HT
ZXB 135 (La Meslais) pour 10 416 € HT.

Éclairage public

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le changement de candélabres rue Pasteur pour une contribution estimative de la commune de 444,60 €.

Numérotation de voirie : rue du Plessix et impasse de la vieille cour
À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le numéro 3 à la parcelle ZV 33 et 34 et le numéro 9 à la parcelle AH 213 P.

• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg
Lotissement des rives de l'Arguenon 2 - Viabilisation
Mr Lucas Roland ne prend pas part au vote étant professionnellement intéressé. L'assemblée délibérante approuve les propositions des sociétés suivantes :
Terrassement - SRTP pour un montant de 184 996 €
Réseaux – SRTP pour un montant de 274 861, 75 €
Contrôle – A3SN pour un montant de 3 303 €

• Économie, commerce et artisanat
Permanence sociale du Département :
Avenant à la convention
Avec 19 voix pour, le conseil approuve l'avenant à la convention d'occupation du 23 décembre 2014 à l'effet de formaliser le caractère gracieux de la mise à disposition des locaux communaux au bénéfice de la permanence sociale des services départementaux.

• Questions diverses
En octobre dernier, une réunion publique a été annoncée pour courant février 2023 sur l'avancement du projet de complexe sportif. N'ayant eu à ce jour ni commission sport, ni présentation préalable en conseil municipal, nous nous interrogeons sur l'avancement de ce projet
L'organisation de la réunion publique a été différée en raison de la demande adressée à l'architecte de produire une version modificative des tribunes au regard du coût budgétaire de la version V0 fondée sur une structure R+1. Une solution de variante est en cours d'étude avec une structure RDC. La configuration et le positionnement des deux plateaux sportifs ont été réalisés en adéquation avec les attentes de la Commune.

Lors de notre rencontre avec ABO WIND, il a été convenu le principe d'une réunion publique sur le projet d'éoliennes à Bréhinier. Or, nous avons reçu une invitation pour une permanence fin juin. Nous pensons que cette permanence n'est pas conforme à la conclusion de cette rencontre et ne répond pas aux attentes de la population. Envisagez-vous d'intervenir auprès d'ABO WIND ou êtes-vous d'accord avec cette permanence ?
Extrait de la réponse apportée par ABO WIND [...] Comme discuté ensemble en fin de réunion du jeudi 16 mars 2023, c'est bien un temps d'échange sur le format d'une réunion publique que nous prévoyons d'organiser un vendredi soir. Nous ne souhaitons pas reproduire le format de permanence d'information proposé en fin d'année 2022. [...]. Nous travaillons actuellement sur le contenu des éléments qui seront présentés lors de cette réunion publique.

Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie

Date des prochains conseils municipaux : Mercredi 5 juillet, jeudi 21 septembre, jeudi 9 novembre

Permanences du groupe de la minorité le samedi de 10h à 12h, sur RDV uniquement :
- 1er juillet : Roland LUCAS 06.80.40.34.32
- 05 août : Véronique BOUVET 06.80.73.07.78
- 02 septembre : Anne HERVE 06.89.44.96.14
- 07 octobre : Hélène DUQUENNE 06.47.68.28.81
- 04 novembre : Jérôme GAUTHIER 07.51.62..43.91
- 02 décembre : Roland LUCAS 06.80.40.34.32

[Du nouveau dans la commune]

Sandra Hermessan
Chargée de transactions immobilières
06.11.02.93.48 /sandra.hermessan@lifestone.fr

[PLU REVISION- recensement des terres agricoles]

Pour faire suite au courrier déposé dans les boîtes aux lettres, les exploitants agricoles (locataires ou propriétaires) n'ayant pas répertorié leurs terres doivent passer en mairie avant fin septembre.

[Urbanisme et Etat civil (avril à mai)]

22 déclarations préalables et 2 permis de construire
6 naissances et 5 décès

[Horaires mairie du 1er juillet au 31 août]

Lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Fermée le mardi et samedi.

[Réunion publique Projet Eolien des Lande de Bréhinier]

Réunion Publique

Dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires adopté en décembre 2020, la Bretagne a réaffirmé sa volonté d'accélérer son effort pour l'atténuation du changement climatique et a notamment pris pour objectif d'adopter un mix énergétique décarboné, reposant sur les énergies renouvelables (éolien, biomasse, énergies marines, solaire…)

Comptant parmi les pionniers des porteurs de projets d'énergies renouvelables en Europe, ABO Wind étudie depuis 2021 la faisabilité d'accueillir un nouveau parc éolien entre les bourgs de Plénée-Jugon, de Plestan et de Tramain, sur le secteur des Landes de Bréhinier. Afin de vous informer sur l'avancement de ce projet, nous vous invitions à une réunion ouverte à tous le :

Vendredi 30 juin 2023
Salle L'escapade - Rue de la République
22640 Plénée-Jugon

Horaires :

18 h 45 : Accueil
19 h 15 : Début de la réunion
21 h 00 : Fin de la réunion

Guillaume Billard
06.07.15.92.51
guillaume.billard@abo-wind.fr

En cas d'indisponibilité à cette date ou pour toutes questions, vous pouvez contacter le responsable de projet par téléphone ou par email (coordonnés ci contre).

Scannez ce QR Code pour reparcourir le dernier bulletin d'information

Tournés vers le futur

ABO WIND

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31000 Toulouse, France | Siren : 841 291 432 | Ne pas jeter sur la voie publique

C.C.A.S

[Animations CCAS]

Le 3 juillet : exposition et vente de bijoux de 11h00 à 16h00.
Le 4 juillet : exposition et vente de vêtements, des sacs et des bijoux de 11h00 à 16h00.

[Point conseil Budget Familles rurales]

Plénée Jugon : Une Permanence Point Conseil Budget pour prévenir et lutter contre le mal endettement

La fédération Familles Rurales des Côtes-d'Armor tient une permanence Point Conseil Budget sur la commune de Plénée Jugon. **« C'est gratuit, confidentiel et surtout ouvert à toute personne qui souhaite des conseils sur les questions d'argent, les frais d'incidents bancaires, les retards de paiement, les dettes, les difficultés de gestion budgétaire… »**, souligne Céline LUCIENNE, Conseillère en Economie Sociale et Familiale à la Fédération départementale de Familles Rurales 22, qui assure la permanence.

Au-delà de ces conseils, un accompagnement peut être proposé tel que pour la rédaction d'un courrier à la banque, la négociation d'un échéancier auprès d'un créancier, la constitution et le suivi d'un dossier de surendettement…

Autant de possibilités d'interventions pour vous aider à anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui pourrait fragiliser votre situation financière.
La permanence a lieu le 3ème jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la Maison des services, sur rendez-vous.
Contact : 06 65 54 15 81 / 02 96 33 00 94
celine.lucienne@famillesrurales.org

Familles Rurales propose également des micro-crédit personnel pour les personnes n'ayant pas accès aux crédits classiques en raisons de leurs revenues irréguliers, limités ou d'un dossier Banque de France. Ces micro-crédits, ont pour but de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi ainsi que l'insertion sociale.
Contact :
06 99 72 55 72
camille.siam@famillesrurales.org

Cadre de vie / environnement

[Poubelles]

RAPPEL : Règlement de collecte de Lamballe Terre & Mer

CHAPITRE IV. CONDITIONS GENERALES DE COLLECTE Article 4.1 – Présentation des déchets- 4.1.3 – Fréquences de collecte et Règles de présentation

« Le dépôt des conteneurs sur la voie publique ou à un emplacement déterminé dans le cas d'immeubles collectifs ou de groupes d'habitations **doit être effectué la veille du jour de collecte**, avant le passage habituel du véhicule de collecte.

Les conteneurs sont déposés sur le trottoir et disposés de façon à faciliter le ramassage par les agents du service de collecte. Ils ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons et des véhicules. En outre, dans certains secteurs précisés lors de la distribution des conteneurs, le dépôt ne se fera que d'un seul côté de la rue. Le personnel de collecte se charge de prendre et de remettre en sécurité les conteneurs sur le domaine public.

Les conteneurs **doivent être rentrés le jour même du passage** de la benne. **Ils ne doivent pas rester sur la voie publique**. La sortie et le remisage des bacs à déchets ménagers et des sacs de collecte sélective est à la charge de l'usager.»
Les poubelles restées sur le trottoir seront levées automatiquement à chaque passage. Chaque levée sera facturée par Lamballe Terre et Mer, **l'abonnement ne couvrant que 12 levées par an.**

[Propreté des trottoirs]

DEJECTIONS CANINES :

MERCI DE RAMASSER LES CROTTES DE CHIEN !
Les déjections canines sont un vrai fléau. Et si nous devons slalomer sur des trottoirs devenus champs de mine, ce n'est pas la faute des toutous mais bien de leurs maîtres.
135€ C'est le montant de l'amende pour une crotte de chien non ramassée.
Un arrêté municipal instituant une obligation de ramassage des déjections canines a été pris dans ce sens.
« Article 1: Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics »

[Chat errant]

RAPPEL :
L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs.
Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit, car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.

Associations / Animations

[Café Asso La Minot]

Tous les vendredis soir à partir de 17H00, ouverture du café asso La Minot au 15 rue du Capitaine De la Motte. Venez nous rencontrer, proposer vos idées, vos projets... On a besoin de vous.
Renseignements :
laminotpleneejugon@gmail.com

[Palets club de Plénée-Jugon]

Entrainement la mardi après-midi 15h-18h à la salle de palet et le 1er vendredi de chaque mois à partir de 20h. Pour tous renseignements 06.68.43.96.82

[Fête de Plénée-Jugon]

Organisée par le Comité des fêtes du Bourg.
Samedi 5 et dimanche 6 août.

[FORUM DES ASSOCIATIONS]

Samedi 9 septembre à la salle des fêtes Fredaine de Plestan de 9h à 13h.

[Classe]

Pour les personnes de 1963 nées à Plénée-Jugon ou habitant notre commune.
Retrouvailles le 23 septembre à la salle des fêtes de Rouillac midi et soir.
Si vous souhaitez être des nôtres ce jour-là contactez : Christine Hervé 06 99 01 88 69 - Jean-Yves Morfouasse 06 08 96 52 41 - Pascal Robert 06 81 62 63 99 - Pascal Tardivel 06 77 79 09 46
Merci à vous de nous appeler avant le 15 juillet pour une bonne organisation de cette journée.

[Plénée Gym]

Reprise de la GYM mi septembre.
GYM TONIQUE : 60€
Le lundi : 18h30 - 19h30 avec Géraldine.
Le jeudi : 19h30 - 20h30 avec Olivier GYM DOUCE 40€
Le mardi : 9h - 10h.
Contact : Marie Françoise LUCAS 06 89 53 87 48, Rozenn 06 76 32 87 48 ou roland.lucas@neuf.fr

Enfance / Jeunesse

[Inscriptions Accueil Périscolaire]

Madame, Monsieur, Parents d'élèves,
Si vous souhaitez utiliser les services périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire) pour l'année 2023/2024, vous devez inscrire votre ou vos enfant(s).
Vous pouvez télécharger les documents nécessaires sur le site de la collectivité www-plenee-jugon.fr - services administratifs - éducation jeunesse.

Télécharger les documents en fonction de vos besoins :

- Dossier inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en école maternelle Publique « Les Tilleuls »
- Dossier inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en école élémentaire publique « Vent d'Éveil »
- Dossier d'inscription accueil périscolaire pour un enfant scolarisé en école maternelle et primaire privée « Jeanne d'Arc »

Une permanence sera assurée à partir du mercredi 29 Août 2023 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez joindre la coordinatrice des accueils périscolaires, Madame Jocelyne RONCIN au 02 96 31 58 56 ou au 06 07 31 89 62 ou par mail à l'adresse suivante : accueilperiscolaire@plenee-jugon.fr à partir de cette date.

[Collège Louis de Chappedelaine]

Dates de rentrée :
Pour les 6ème, le lundi 4 septembre 2023 à partir de 8h mais ne seront pas accueillis le mardi 5 pour permettre l'accueil des élèves de 5ème - 4ème - 3ème.
Pour les 5-4-3ème, le mardi 5 septembre 2023 à partir de 8h.

Médiathèque

[Estivales de la Médiathèque #4 « Totalement à la rue ! »]

Arts de la Rue, Musiques du Monde ... Les estivales de la médiathèque reviennent pour une quatrième édition teintée de découvertes du spectacle vivant. Trois rendez-vous à partager en famille, entre voisins et amis au cœur de la cité Plénéene !

La Françoise-des-Jeux : Une aventure pour spectateurs tentés par le gros lot avec la Compagnie La Gazinière (Lille)

Théâtre et objets en rue / tout public / durée : 1 heure
Sillonnant les routes de France et de Navarre à bord de sa Loto-mobile, La Françoise se donne pour mission de mettre le hasard au goût du jour. De places de villages en cœurs de villes, en passant par les bars du coin, elle organise sa grande loterie : la loterie de la vie, le jeu de la vie et du hasard.
Accompagnée de son DJ Tourniquette et munie de son boulier à manivelle, elle vient à la rencontre des grands et petits joueurs pour offrir du changement, une vie nouvelle, et réaliser les rêves les plus fous. Du gros lot au mauvais numéro, la roue tourne... Venez défier la chance et la fortune !
Jeudi 6 juillet, 20 h 15, parvis de la médiathèque. Gratuit

La peur au ventre : Solo pour fils de cascadeur avec la Compagnie Toi d'abord (Toulouse).

Spectacle de cascade à mini moto / tout public à partir de 6 ans / durée 1 heure
Jacques est fils de cascadeur. Jacques était un enfant timide et assez réservé. Jeune, on s'aperçoit vite qu'il est doué d'une extrême maladresse, elle ne cessera de jalonner son parcours professionnel. Pourtant avec la famille Meyeur, sa carrière était toute tracée. Malheureusement illustrée par ses multiples phobies, elles l'ont conduit à devenir la honte de la famille...
Aujourd'hui, et après des années de psychothérapie, Jacques vient réaliser une cascade qui pourrait lui donner sa place dans l'arbre généalogique des Meyeur. Une cascade jamais réalisée, pas même par son patriarche. Non sans risque(s), surtout pour lui, il vient avec la peur au ventre vous demander du soutien afin de retrouver un peu de dignité et qui sait devenir la fierté de sa famille !

Jeudi 24 août, 20 h 15, au bourg. Gratuit

Sertao Do Mar : Voyage dans le Nordeste du Brésil avec Bel Air De Forro (Brésil-Bretagne)

Une fusion musicale virevoltante, un son unique qui emporte tout sur son passage... Voilà donc l'heureux programme auquel vous invite Bel Air de Forro, groupe imprégné de cette musique dansante du Nordeste du Brésil !

Quand Mariana Caetano, chanteuse brésilienne, véritable tornade scénique, rencontre Yann Le Corre, accordéoniste virtuose issu de la nouvelle génération des musicien-e-s bretons, et Marcelo Costa, implacable percussionniste de São Paulo à la précision chirurgicale, cela donne Bel air de Forro. Les trois musiciens se sont emparés de la tradition musicale populaire à travers Le Forro et le Xote, la Ciranda, le Coco et la Quadrille.
Au son de l'accordéon, de la zabumba et de chants chaleureux, ils invitent à danser à deux, en ronde, enlacés ou en famille au rythme de leur dernière création.

Dimanche 3 septembre, 17 h 30, Parvis de la médiathèque. Spectacle en partenariat avec le café associatif La Minot'. Gratuit

Expression du conseil municipal

Groupe de la minorité

Le Budget en Quelques Chiffres

En fonctionnement : Quelques chiffres significatifs

Valeurs en €	2021	2022	2023	variations
Charges générales ▪ Energie, fourniture, ▪ Fêtes et cérémonies ▪ Entretiens divers, etc	660 900	734 600	765 300	+ 104 400 € en 2 ans + 16 % L'inflation n'explique pas tout
Charges de personnel	1 046 600	1 058 100	1 220 100	+ 162 000 € en 1 an + 15 % Malgré le passage aux 1 607 h pour les agents
Indemnités des élus ▪ Seuls ceux de la majorité en perçoivent	Réel 2021 58 441	70 000	75 000	+ 16 500 € en 2 ans + 28 %

Le grand écart entre les prévisions et les réalisations

Valeurs en €	Prévu	Réalisé	Taux Réalisation
Investissements 2021	1 594 751 €	282 951 €	18 %
Investissements 2022	1 858 376 €	526 746 €	28 %

Pour mémoire : les investissements réels annuels moyens sur la précédente mandature : 1 000 000 euros.

Attention aux effets d'annonces : par exemple en 2022

Investissements prévus	Investissements réalisés	Reste à réaliser (RAR)
1 858 376 €	526 746 €	1 331 630 €

Dans le budget 2023, ces 1 331 630 € devraient se retrouver dans les investissements à réaliser (RAR). Etrangement, les RAR reportés ne s'élèvent qu'à 781 892 €. Ce sont donc 550 000 € d'investissements annoncés en 2022 (1 331 630 – 781 892) qui ne sont plus programmés et qui ne seront jamais réalisés.

2°) Le détail des investissements proposés.

Montant affecté en 2023 au complexe sportif : 300 000 € dont 221 485 € de subvention du Lamballe Terre et Mer. Soit un autofinancement communal de 78 515 €. Soit 5% de l'autofinancement total 2023.

A fin 2023, seuls 820 000 € seront financés sur un projet initialement annoncé à 2 400 000 € TTC. Nouvelle enveloppe annoncée en commission de finances : 3,6 millions d'€ TTC pour l'ensemble du projet de complexe sportif présenté à la population.

Il faudrait trouver plus de 2,7 millions d'€ sur 2024 et 2025 pour réaliser la totalité du projet tel qu'envisagé. Ce qui bien sûr sera impossible, la commune ne pouvant pas se passer de travaux de voirie, de travaux dans les bâtiments, les investissements dans les écoles, etc.

Notre proposition rejetée par la majorité municipale : affecter une partie beaucoup plus importante du budget 2023 au complexe sportif. Pour ce faire, nous avons suggéré que certaines lignes d'investissement inscrites dans le budget 2023 soient ajournées en faveur du stade. Proposition non retenue par la municipalité. Exemple :

- le bardage du hangar du CTC pour 72 500 €,
- l'achat d'un tractopelle pour le CTC de 50 000 €,
- la réfection du logement de la poste pour 60 000 €,
- les travaux à la chapelle du cimetière pour permettre son ouverture au public pour 40 000 € ;
- le mobilier de la salle de conseil pour 20 000 €,
- les effacements de réseaux rue des Ecoles pour 50 000 €.

Rien que sur ces opérations, ce sont 300 000 € supplémentaires qui auraient pu être affectés en plus au complexe sportif en 2023.

3 : Le budget Lotissement.

Le budget annexe Lotissement affiche, comme en 2022, un emprunt « fictif » de 760 303 €, dus au budget général. Le jour où la commune réalisera le complexe sportif, l'emprunt du lotissement ne sera plus fictif…

Pour l'ensemble de ces raisons qui nous préoccupent, nous avons décidé de nous ABSTENIR sur le comptes administratif 2022 et de voter CONTRE le budget 2023.

Groupe de la majorité

Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 a été construit dans une perspective pluriannuelle. Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est en cours d'élaboration. Ce travail sera partagé très prochainement après la restitution de la nouvelle esquisse du Complexe Sportif. Sur ce point, le principe de prudence a conduit la Municipalité à solliciter une version modificative des tribunes ; les plateaux sportifs et le positionnement de la piste d'athlétisme ayant été validés. Le projet de Complexe sportif détermine la politique d'investissement de la Commune.

Le budget 2023 assume une approche globale afin de répondre à l'ensemble des enjeux. Il traduit la volonté de la Municipalité de prendre en compte les avis diversement exprimés par la Majorité et la Minorité. Le Bureau Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission des Finances et des observations exposées par la Minorité a choisi de limiter l'emprunt d'équilibre à 281.700 €.

Le volume des dépenses demande aussi à visibiliser le projet du complexe sportif auprès des partenaires financiers. En revanche, il serait imprudent de trop anticiper le paiement des futures dépenses, tant que le maître d'œuvre et l'architecte n'ont pas terminé leurs études d'avant-projet.

Le Bureau Municipal a choisi d'honorer cet engagement sans négliger les autres investissements : écoles, maison médicale, matériels d'équipements, économies d'énergie des bâtiments, effacements de réseaux, redynamisation du Centre-Bourg et le futur Village Loisirs, réduction de la consommation d'énergie.

Comme annoncé, la Commission des Finances reprendra ses travaux très prochainement. Le Conseil municipal sera ensuite informé de l'évolution budgétaire appropriée.

S'agissant de l'évolution de la masse salariale en 2023, elle est principalement imputable à l'accueil des enfants de la garderie périscolaire, pour assumer l'arrivée des nombreux enfants nés en 2020 et en 2021. A cela s'ajoute les décisions nationales de revaloriser les carrières de la fonction publique territorial conjuguées à la revalorisation du SMIC. Enfin, le crédit budgétaire annuel est traditionnellement majoré par souci de prudence.

La chapelle Saint-Joachim était devenue une remise d'outillage et produits d'entretien. Les murs étaient souillés d'incrustations diverses ayant dégradé les parois. Il s'avère que cette chapelle est un ossuaire officiel qui méritait des travaux de restauration, lesquels ont fait l'objet d'une commande pour un montant très inférieur à la prévision (11.365 € HT). L'hommage et le respect dû aux défunts anonymes exigeait une intervention rapide afin que la Commune honore ses responsabilités.

L'équipe de la majorité

Agenda

Distribution alimentaire secours populaire
7 et 21 Juillet, 4 et 18 Août, 1er et 15 Septembre. Salle n°2 Maison des associations.

Réunion publique Projet Eolien Les Landes de Bréhinier
Vendredi 30 Juin Salle L'Escapade à 18h45

Bal Club de l'amitié
Dimanche 2 Juillet à 14h30 Salle l'Escapade. Orchestre Daniel Cherdo. Contact : Christian Hingant 06.07.54.38.47 ou Henri Corbel 02.96.31.82.07

Estivales de la médiathèque #4 Théâtre et objets en rue
Jeudi 6 Juillet à 20h15, sur le parvis de la mairie : **La Françoise-des-Jeux :**
Une aventure pour spectateurs tentés par le gros lot avec la Compagnie La Gazinière (Lille).
Tout public / durée : 1 heure. Gratuit

Randonnées gourmandes
Dimanche 9 Juillet départ de 9h30 à 10h30 Landes de Quilly : 2 circuits 10 et 15 kms – 3 pauses gourmandes – Adultes 13 € - Enfants moins 12 ans 7 €. Inscriptions pour le 1er Juillet 06.68.37.61.44 – 06.48.71.61.86 – 06.99.62.86.41

Concert
Mardi 11 juillet à 20h30 - concert de Biollante: Hip hop indus / metal - à partir de 14 ans - participation au chapeau – Au café asso La Minot 15 rue du Capitaine De la Motte

Feu d'artifice
Jeudi 13 Juillet « Suivi du traditionnel « bal des pompiers gratuit ». Repas du feu d'artifice (Entrée-Jambon à l'os-Dessert) organisé par le Comité de La Haute Forêt à la caserne des pompiers à partir de 19h30 – Adultes 12 € - Enfants moins de 12 ans 6 €

2 jours de fête à Plénée-Jugon
Organisée par le Comité des fêtes du Bourg. **Samedi 5 août** : vide grenier, concours de palets, concerts « Les gaillards d'en face » et DJ. **Dimanche 6 août** : Randonnées quad et pédestre-Courses cyclistes et couscous dansant animé par Label Danse. Réservations dans les commerces.
Fête foraine, restauration et buvette.

29ème Fête de la Mécanisation
Des années 20 à 50 : **Dimanche 13 août** organisée par Amicale Laïque de la Ville Jéhan. Démonstration et défilé de plus de 150 véhicules anciens et engins agricoles ; reconstruction d'un camp militaire avec un char charmau et autres véhicules militaires plus auto et moto. Battage, labours, semis, expo moteurs fixes, modèles réduits et miniatures, pompiers pompe à bras. Animations folkloriques : Bagad salicornes se Saint Cast le Guildo et le cercle celtique en Avant deux Fréhel. Défilé à 17h30. Restauration sur place le midi et le soir. Réservation au 06.80.26.71.10 – 06.35.30.33.14 – 06.15.61.70.00

Défilé de véhicules militaires
Dimanche 13 août vers 10h30, dans le bourg défilé de véhicules militaires notamment d'un char sherman

Estivales de la médiathèque #4 Spectacle de cascade à mini moto
Jeudi 24 août à 20h15 - dans le centre bourg. **La peur au ventre : Solo pour fils de cascadeur avec la Compagnie Toi d'abord (Toulouse)**. Tout public à partir de 6 ans / durée 1 heure. Gratuit

Estivales de la médiathèque #4 Concert
Dimanche 3 septembre à 17h30 - sur le parvis de la médiathèque. Spectacle en partenariat avec le café associatif La Minot'. **Sertao Do Mar : Voyage dans le Nordeste du Brésil avec Bel Air De Forro (Brésil-Bretagne)**. Gratuit

Loto
Dimanche 3 septembre à 14h salle l'Escapade. Organisé par Les Vallées FC.

FORUM DES ASSOCIATIONS
Samedi 9 septembre à la salle des fêtes Fredaine de Plestan de 9h à 13h.

Directeur de publication : Suzanne BOURDÉ, Maire
Crédit photo : Mairie de Plénée-Jugon
Impression : Imprimerie Guivarch, Plérin